

Aux détenus LMC en grève de la faim

Etablissement de détention administrative de Frambois

Rte de Satigny 27

1214 Vernier

LETTRE PUBLIQUE DE SOLIDARITE AVEC LES GREVISTES DE FRAMBOIS (GE)

Depuis le lundi 28 février, 11 personnes, détenues administrativement sous l'égide des mesures de contrainte à la prison de Frambois (GE), sont en grève de la faim. Elles protestent précisément contre l'usage de ces mesures de contrainte qui permettent d'arrêter et de détenir des gens qui n'ont commis aucun délit, mais qui ne sont pas au bénéfice d'une autorisation de séjour (réfugiés déboutés, sans-papiers).

Parmi ces 11 personnes, certaines séjournent à Frambois depuis des semaines sans savoir ce qu'il va advenir d'elles le lendemain. Cette situation particulièrement angoissante et inhumaine se déroule alors même que les autorités d'expulsion ne peuvent procéder à un renvoi forcé, selon la législation en vigueur, sans s'interroger préalablement sur les risques encourus par chacun des détenus en cas de refoulement dans son pays d'origine.

Or, les détenus administratifs en grève de la faim viennent de Macédoine, Serbie-Monténégro (dont la Kosovë), Géorgie, Algérie, Gambie, Togo et Tchad, régions qui connaissent des troubles graves et permanents et vers lesquels tout renvoi doit être soigneusement analysé en fonction de la situation personnelle de chacune des personnes concernées avant d'y procéder.

De plus, dans les 11 grévistes de la faim, figure un jeune tchadien domicilié dans le canton de Vaud dont toute la famille proche séjourne durablement dans notre pays, soit sa mère, ses deux sœurs et son frère, tous au bénéfice d'une autorisation de séjour. En lui appliquant les mesures de contrainte et en voulant procéder à son refoulement, les autorités suisses – cantonale et fédérale – violent gravement les dispositions protectrices de l'art. 8 de la Convention européenne des droits de l'homme garantissant le respect de sa vie personnelle et familiale.

La « sale » face d'un droit d'asile helvétique en loque est ainsi mis en lumière par la courageuse grève de la faim des 11 détenus de Frambois. Les signataires de la présente lettre publique déclarent leur pleine solidarité à ces personnes détenues en contradiction avec la dignité humaine et en violation des règles de droit prévalant dans notre pays. Elles et Ils interpellent les autorités cantonales et fédérale concernées pour que ces personnes soient remises en liberté et puissent faire réexaminer leur situation. Elles et ils rappellent enfin que la loi sur les mesures de contrainte a été qualifiée de liberticide et d'inconstitutionnelle par le monde judiciaire au moment de son élaboration et que ces critiques demeurent rédhibitoires.

Lieu, date, prénom et nom, adresse et signature à ajouter :